



## Aide juridictionnelle et épargne

-----  
Par FINISTERE AL

Bonjour,

Je remplis aujourd'hui un dossier d'aide juridictionnelle:

j'ai 2 questions:

- mes ressources 1085 par mois, plus d'allocations familiales, plus de pension depuis septembre: que dois-je mettre dans la case pensions versées? 0? ou bien la moyenne entre janvier 2017 et décembre 2017?
- concernant l'épargne: doit-on mettre l'épargne totale ou seulement les intérêts reçus?

Cordialement